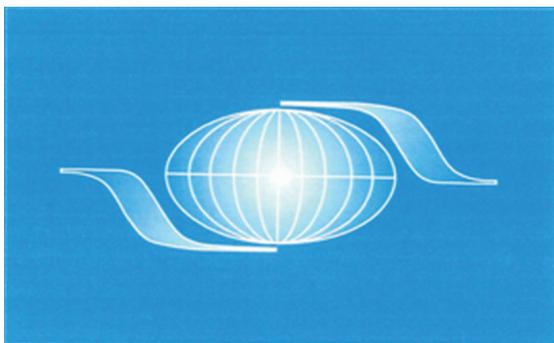


Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 12 octobre 2010, le sigle (abréviation) et les emblèmes de l'«Organisation Mondiale du Tourisme», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le sigle (abréviation)
en anglais: UNWTO
- b. les emblèmes



12 octobre 2010

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle